



LES FRAIS D'HOSPITALISATION A VOTRE CHARGE

LES SUPPLÉMENTS OBLIGATOIRES que nous encaissons pour le compte de la sécurité sociale	
✓ Forfait hospitalier	18 €
✓ P.A.T (acte médical égal ou supérieur à 91 €)	18 €
LES DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES	
✓ Praticien opérateur (chirurgien, gastro entérologue, radiologue)	Montant fixé lors de la consultation par le praticien
✓ Anesthésiste	
LES SUPPLÉMENTS HÔTELIERS	
✓ Chambre particulière sans douche	85 €
✓ Chambre particulière avec douche	100 €
✓ Chambre particulière avec douche « confort »	115 €
✓ Chambre particulière « grand confort »	210 €
✓ Téléphone :	✓ ouverture de ligne 4 € ✓ l'unité 0.10 €
✓ Accès au WIFI (société APICEA) inclus dans le tarif de la chambre particulière 20 min offert 24H = 3,5€ 3 jours = 9.90€ 1 semaine = 19 € 1 mois = 34€	
✓ Lit accompagnant (> de 7 ans), petit déjeuner compris	20 €
✓ Repas accompagnant	✓ déjeuner 12 €
	✓ dîner 10 €
✓ Téléviseur : location, par tranche de 24h*	5 €
La location de téléviseur est gérée par un prestataire externe : Services & Santé – Elior - Café & Compagnie ☎ : 01.46.31.56.24 – Poste interne : 1560	

Chambre particulière

Les chambres particulières sont attribuées le jour de l'entrée en fonction des disponibilités. Si votre demande ne peut être satisfaite au moment de votre admission, nous ferons en sorte que vous soyez transféré(e) le plus rapidement possible.

Honoraires médicaux

Les praticiens exerçant en secteur conventionné à honoraires libres (ou secteur 2) vous auront informé préalablement du montant de l'éventuel dépassement d'honoraires que vous aurez à régler au moment de votre sortie.

Mutuelles complémentaires

Certains frais (forfait journalier) et suppléments (chambre seule, dépassements d'honoraires) peuvent être remboursés par les mutuelles complémentaires.